

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 23 Septembre 2021

Délibération n°20210923\_02

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Suppléants : 8

= VOTANTS : 57

- dont « pour » : 57

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : ÉCONOMIE - attribution des aides au titre du dispositif  
« Coup de pouce Cœur de Charente »**

Le jeudi 23 septembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de TOURRIERS.

Présents : COMBAUD Renaud - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard BOIZUMAULT Sylvie – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal - GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques - LAVERGNE Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - CAMY Bruno - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant  
LIZOT Jackie représenté par GAUTHIER Yolande - suppléante  
AGUESSEAU Norbert représenté par PERRON Caroline - suppléante  
GUYON Jean-Guy représenté par BELLAUD Maryline - suppléante  
TEXIER Didier représenté par RADOUX Loïc - suppléant  
CRINE Jean-Jacques représenté par COUSSY Gilbert - suppléant  
PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante  
JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud  
GEOFFRION Olivier pouvoir à COMBAUD Renaud  
DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique  
THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian  
HENRY Jimmy pouvoir à DANEDE Laurent  
CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques  
BERTRAND Didier - pouvoir à PAPILLAUD Sonia  
CHARRIAUD Sébastien pouvoir à BRAUNBARTH Jean-Philippe

Absents excusés : PERRON Michelle - TEILLET Anne

Absents non excusés : PERCHE Marie-Annick - FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LASBUGUES Elisabeth – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : ÉCONOMIE - attribution des aides au titre du dispositif « Coup de pouce Cœur de Charente »**

*Vu le règlement de minimis n°1407/2013 ;*

*Vu l'article 1511-2 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la délibération de l'assemblée plénière de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 approuvant la signature de la convention au titre du SRDEII entre la Région et la Communauté de communes Cœur de Charente ;*

*Vu la délibération n°20190523\_07 en date du jeudi 23 mai 2019 approuvant le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Cœur de Charente »*

*Vu la délibération n°20200924\_02 en date du jeudi 24 septembre 2020 approuvant le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Relance »*

*Vu les règlements communautaires d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Relance » et « COUP de POUCE Cœur de Charente » ;*

*Considérant les demandes de subventions déposées par les porteurs de projet ;*

*Considérant les avis formulés par le comité de sélection ;*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie rappelle les conditions d'éligibilité à l'aide Coup de pouce Cœur de Charente. Il s'agit d'une aide à l'investissement matériel des entreprises du territoire.

En application des critères d'attribution, et après audition des porteurs de projets devant le comité de sélection réuni le 15 juillet 2021, Monsieur le Vice-Président propose d'attribuer les subventions suivantes aux entreprises ci-après :

Civilité	Nom	Prénom	Nom de l'entreprise	Montant de la subvention
Monsieur	TESSIER	Jean-Charles	Atelier d'Athanas – XAMBES	860€
Monsieur	DUMONT	Stéphane	SASU Dumont Stéphane - ST AMANT DE BOIXE	5 000€
Monsieur	WAGNER	Ludovic	EIRL Comme avant - MANSLE	2 622€
Monsieur	FAUCHER	Eric	SARL Claudien – LES GOURS	5 000€
Madame	SEGUES	Véronique	SNC SEGUES VALEAU - AIGRE	5 236€ (CDP Relance)

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :**

- ***D'APPROUVER l'octroi des subventions précitées aux entreprises requérantes ;***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Christian CROIZARD**

